

## Récit «Un jour qui marquera à jamais l'histoire de notre pays» : au Sénat, les enfants «transplantés» de La Réunion enfin pleinement considérés

◆ Réservé aux abonnés Les sénateurs ont voté à l'unanimité ce mardi 16 juin un texte «visant à réparer les préjudices» de 2015 causés aux Réunionnais arrachés à leur famille entre 1962 et 1984 pour être placés dans l'Hexagone.



Marie-Germaine Périgogne, la présidente de la Fédération des enfants déracinés des départements et région d'Outre-mer, le 26 mars 2025 à Paris. (Karim Alt Adjedjou /Abaca)

Par **Julien Lecot**

Publié le 16/06/2026 à 23h53

Dans les tribunes du Sénat, ils sont une petite centaine à se prendre dans les bras. Les sourires qui barrent les visages et les larmes qui coulent sur les joues racontent le soulagement et la fierté d'adultes dont on reconnaît enfin pleinement les traumatismes de l'enfance. Tard dans la soirée ce mardi, les sénateurs sont venus refermer un livre ouvert il y a six décennies. A l'unanimité, les élus de la chambre haute ont adopté la proposition de loi «visant à réparer les préjudices causés par la transplantation de mineurs de La Réunion en France hexagonale».

De 1962 à 1984, au moins 2 015 enfants relevant de l'aide sociale à l'enfance (l'ASE) ont été arrachés à leur famille pour être envoyés dans 83 départements français. Une politique mise en place par l'ancien Premier ministre et député de l'île de l'époque, Michel Debré, soi-disant pour repeupler les zones rurales et répondre aux problématiques sécuritaires et sociales de La Réunion. Sans prendre en compte les dommages que cela pourrait engendrer sur ces centaines de mineurs «*transplantés*» que l'on a envoyés à des milliers de kilomètres de chez eux. Les plus chanceux sont tombés dans des familles aimantes et ont vécu une enfance relativement normale, le racisme et le décalage culturel mis à part. D'autres, nombreux, ont connu des violences physiques, sexuelles ou psychologiques.

## «J'espère que cette loi me permettra de lâcher prise»

Tous en sont ressortis, à des degrés divers, traumatisés. Il y a ceux qui ont découvert parfois trente ou quarante ans plus tard qu'ils avaient des frères et sœurs ailleurs en France desquels ils avaient été séparés. Ou que leurs parents biologiques étaient encore en vie alors qu'on leur avait toujours affirmé le contraire. Certains souffrent encore aujourd'hui de troubles dépressifs quand d'autres se sont suicidés. *«Pendant des années on m'a fait croire que j'étais orpheline, raconte Marie-Josée Virapin, 67 ans aujourd'hui, envoyée dans le Gers quand elle en avait 10. J'ai vécu avec ce mensonge, j'ai dû me construire seule, sans repères, loin de chez moi, balancée entre deux cultures. C'est resté comme une obsession, une histoire pleine de souffrance qui m'a perturbée toutes ces années. J'espère que cette loi me permettra de lâcher prise, de vivre, de respirer, bref de repartir sur une page blanche.»*

*«Notre combat n'a jamais été que celui de la vérité et de la justice. Tout ce que nous voulons c'est nous réconcilier avec notre histoire, nos familles, nos proches, les institutions de la République. Mais surtout avec nous-même»,* témoigne de son côté Marie-Germaine Périgogne, envoyée dans la Creuse à l'âge de 3 ans et aujourd'hui présidente de la Fédération des enfants déracinés des départements et régions d'Outre-mer (Fedd).

Douze ans après [une première loi](#) qui reconnaissait la responsabilité morale de l'Etat, le texte voté ce mardi 16 juin prévoit l'institution d'une journée nationale d'hommage, la construction d'un lieu de mémoire dans la Creuse, l'inscription dans les manuels scolaires de leur histoire et surtout une réparation financière pour les victimes de ce scandale d'Etat. *«Ce n'est pas un texte ordinaire, ce n'est pas non plus un texte symbolique. C'est un de ces grands textes qui nous permettent de regarder ensemble un épisode bien sombre de notre histoire commune, s'est félicitée la ministre des Outre-mer, Naïma Moutchou. Il permet de faire un pas supplémentaire. Car reconnaître sans réparer, c'est un processus inachevé.»*

## «Nous pouvons enfin parler de justice»

*«C'est une journée qui va être importante dans la mémoire collective»,* lançait quelques heures avant la séance le président du Sénat, Gérard Larcher. Quand Karine Lebon, la députée (Gauche démocrate et républicaine) de La Réunion à l'initiative de la proposition de loi, parlait des trémolos dans la voix d'un *«jour qui marquera à jamais l'histoire de notre pays»* : *«Vous avez parlé, vous avez témoigné, vous avez refusé que cette histoire soit condamnée à l'oubli. Et cette après-midi, nous pouvons enfin parler de justice.»*